

Communiqué de presse de l'OrTra AgriAliForm du 6 décembre 2022

Le nouveau système de formation professionnelle prend forme

La formation professionnelle initiale ne correspond plus aux exigences actuelles, en particulier pour le métier d'agriculteur/agricultrice. C'est pourquoi l'OrTra AgriAliForm a entamé un processus de révision. Après de longs travaux préparatoires dans le cadre d'une procédure démocratique, elle mettra le nouveau modèle en consultation dès janvier 2023. L'accent sera placé sur les diverses orientations que les apprenti·e·s pourront choisir. La quatrième année d'apprentissage permettra de se former dans une seconde orientation.

L'agriculture suisse a de nombreux visages. La formation professionnelle initiale d'agriculteur/agricultrice doit tenir compte des diverses structures d'exploitation en zones de plaine, de collines et de montagne, ainsi que des différences entre une gestion à titre principal ou à titre accessoire. Il faut aussi distinguer les exploitations très spécialisées de celles particulièrement diversifiées, quelle que soit leur taille. Voilà pourquoi un modèle de formation flexible est prévu pour la future formation d'agriculteur/agricultrice CFC en trois ans, qui comprendra des orientations en troisième année d'apprentissage : grandes cultures, grandes cultures bio, production bovine, aviculture, production porcine ainsi qu'économie alpestre/de montagne. Ceux et celles qui souhaitent acquérir des connaissances dans plus d'une orientation pourront apprendre une deuxième orientation dans le cadre d'une quatrième année. Grâce à ce nouveau modèle, les agriculteurs et agricultrices qui travaillent dans une exploitation spécialisée seront à l'avenir nettement mieux formés. Le rare métier d'aviculteur/avicultrice, jusqu'ici indépendant de la formation d'agriculteur/agricultrice, est intégré en tant qu'orientation. L'orientation en production porcine constitue la nouveauté de cette révision.

Dans le cadre du processus de révision, la question de savoir si une formation de quatre ans obligatoires pour toutes et tous répondrait mieux aux exigences a également été examinée. Début novembre, une soixantaine de participant·e·s réparti·e·s en petits groupes ont disséqué les forces et les faiblesses ainsi que les chances et les risques des deux modèles de formation « 3 ans avec orientation + 4^e année facultative pour une 2^e orientation » et « 4 ans ». En définitive, il est apparu qu'une nette majorité préférerait le modèle flexible.

Un point était incontesté : la charge organisationnelle pour les écoles deviendra plus lourde, une meilleure collaboration supracantonale sera donc nécessaire entre elles. Il n'est pas judicieux que chaque école propose toutes les orientations. Pour que le plus grand nombre possible d'apprenti·e·s travaillant sur des exploitations avec divers types de production choisissent une seconde orientation dans le cadre d'une quatrième année, le salaire de celle-ci devra être plus élevé et se situer quelque part à mi-chemin entre celui de la troisième année et celui d'un·e agriculteur/agricultrice diplômé·e. De même, il faut une transition en douceur vers la formation professionnelle supérieure, dont la révision est à l'ordre du jour après celle de la formation initiale. La révision de la formation supérieure sera élaborée de manière à être prête dès que les premiers bénéficiaires de la nouvelle formation initiale auront obtenu leur CFC.

Quelle est la suite du processus ?

La prochaine étape du processus de révision est la consultation interne auprès des organisations membres de l'OrTra AgriAliForm. Le comité de l'OrTra approuvera les documents à cet effet mi-janvier 2023. Les organisations membres auront alors quatre mois pour prendre position.

Cultures spéciales

Alors que les arboriculteurs/arboricultrices et les maraîchers/maraîchères obtiendront toujours un CFC sans orientation, les deux métiers de viticulteur/viticultrice et de caviste seront regroupés dans le nouveau métier de viniculteur/vinicultrice. Le modèle de formation est le même que pour le métier d'agriculteur/agricultrice : les apprenti·e·s devront choisir entre deux orientations, vigne ou cave.

Renseignements :

Loïc Bardet, président de l'OrTra AgriAliForm, tél. 021 614 04 73

Petra Sieghart, secrétaire de l'OrTra AgriAliForm, tél. 056 462 54 31

www.agri-job.ch